

**SUIVI DU SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE  
POUR LA PÉRIODE  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 AU 28 FÉVRIER 2017**



## 1. INTRODUCTION

1 Le 20 juin 2016, par sa décision D-2016-095, la Régie de l'énergie (la Régie) approuvait le  
2 contrat de service d'intégration éolienne (le Service) découlant de l'appel d'offres  
3 A/O 2015-02, entre Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le  
4 Distributeur) et Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le Producteur).

5 Dans sa décision<sup>1</sup>, la Régie demande au Distributeur d'effectuer un suivi trimestriel et annuel  
6 du Service. En plus des informations contenues aux précédents suivis de l'Entente  
7 d'intégration éolienne, le suivi doit présenter les quantités mensuelles d'énergie livrées par  
8 les parcs éoliens et fournies par le Producteur en tant que retours d'énergie, de même que  
9 les coûts qui y sont associés en vertu des articles 10.1, 10.2 et 10.3 du contrat.

10 Le présent document constitue le suivi au 28 février 2017, à compter de la date du début du  
11 Contrat de service, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## 2. SUIVI DE L'ENTENTE

12 Au 28 février 2017, la puissance contractuelle des parcs éoliens du Distributeur totalisait  
13 3 296,3 MW. Il y a eu trois mises en service en décembre 2016 :

- 14 • Pierre-De-Saurel (24,6 MW), le 28 décembre 2016 ;
- 15 • Mesgi'g Ugju's'n (149,25 MW), le 30 décembre 2016 ;
- 16 • Roncevaux (74,8 MW), le 31 décembre 2016.

17 Comme le démontre le tableau 1, le coût total du contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 28 février  
18 2017 est de 32 439 551 \$.

---

<sup>1</sup> Décision D-2016-095, paragraphe 63.

**TABLEAU 1 :  
COÛT DE L'ENTENTE – 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 AU 28 FÉVRIER 2017**

Le tableau pour le suivi trimestriel de NOUVELLE ENTENTE INTÉGRATION ÉOLIENNE (sept. 2016)

Mois /Année	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	TOTAL
Puissance moyenne installée (MW)	3047,65	3047,65	3047,65	3062,87	3296,30	3296,30	3133,07
(Art. 10.1 Coûts des retours d'énergie (\$)	3 854 499	5 310 644	5 146 471	5 337 158	5 743 926	5 188 062	30 580 760
(Art. 10.2 Coûts des erreurs de prévision (\$)	246 439	317 295	282 610	285 939	418 288	308 221	1 858 791
(Art. 10.3 Retours d'énergie "Énergie livrée par HQP" (MWh)	658 292	906 981	878 942	911 509	980 979	886 045	5 222 749
Énergie livrée par les parcs éoliens (MWh)	635 923	765 352	612 914	780 397	859 867	839 111	4 493 563
Écart (MWh)	22 370	141 629	266 028	131 112	121 112	46 935	729 185
l'énergie livrée par HQP (\$)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total (\$)</b>	<b>4 100 938</b>	<b>5 627 938</b>	<b>5 429 080</b>	<b>5 623 097</b>	<b>6 162 214</b>	<b>5 496 283</b>	<b>32 439 551</b>

Note: Coût de l'écart annuel entre l'énergie livrée par les parcs éoliens et l'énergie livrée par HQP est payable annuellement suivant la fin de l'année contractuelle.